

RAPPORT DE GESTION 2015

I] PRESENTEISME

Au cours de cet exercice, les partenaires sociaux se sont réunis à cinq reprises. Le présentéisme s'établit comme suit :

Date de réunion	CFTC-CSFV	FNAF-CGT	CFDT Services	FGTA-FO	CFE-CGC
lun 19 janv 15	1	1	1	1	1
jeu 19 mars 15	1				1
mar 02 juin 15	1			1	1
jeu 24 sept 15	1	1			1
jeu 05 nov 15	1			1	1
	5	2	1	3	5
	31,25%	12,50%	6,25%	18,75%	31,25%

Conformément aux décisions prises lors des assemblées générales du 1^{er} décembre 2009 et du 28 mai 2013, la répartition au titre des frais du paritarisme et des frais de promotion du paritarisme s'effectuera pour l'année 2016 selon le pourcentage ci-dessous mentionné.

II] RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Négociation sur les salaires

A l'issue de la séance de négociation du mois de janvier, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord pour une nouvelle grille de salaire applicable rétroactivement au 1^{er} janvier 2015.

- une référence mensuelle sur les 4 premiers niveaux de classification ainsi que sur le niveau du cadre débutant,
- une augmentation de 1,2 % sur les 4 premiers échelons et sur les cadres débutants.
- une augmentation de 1% sur le reste de la grille,

L'avenant n°33 est signé par tous les partenaires sauf la CGT.

Complémentaire Santé

1- Mise en conformité du dispositif avec le contrat responsable du dispositif Choc'Alliance (période janvier – mars 2015)

Suite à la sortie du décret du 18/11/2014 instaurant de nouveaux minima et plafonds de garanties pour les régimes de santé dans le cadre du contrat responsable, la Commission paritaire a tout d'abord étudié les impacts du plafonnement contrat responsable en matière de baisse potentielle de prestations.

Les postes impactés par le plafonnement du contrat responsable sont principalement :

- L'optique notamment avec le passage d'un équipement tous les 2 ans pour les adultes (hors changement de correction),
- La médecine de ville avec le plafonnement de la prise en charge pour les médecins non adhérents au contrat d'accès aux soins.

La commission paritaire a décidé d'aménager les garanties du régime Choc'Alliance de manière à ne pas pénaliser les salariés par rapport au système actuel en cas de consultation chez un médecin non-adhérent au Contrat d'Accès aux Soins (hors CAS).

Ces aménagements sont entrés en vigueur à partir du 1er avril 2015 dans le cadre de l'avenant n°8 de l'avenant n°15. Une communication a été élaborée avec l'AG2R pour informer les entreprises et les salariés sur ces aménagements.

2- Bilan de la campagne de prévention lancée durant l'année 2014 (période février – juin 2015)

Les partenaires sociaux avaient décidé en 2014 de lancer une campagne de prévention dentaire qui comprenait l'organisation de consultations dentaires, d'envois de kits de brossage de dents et des améliorations temporaires de prises en charge d'actes lourds (prothèses dentaires et implants) financées essentiellement par les réserves constituées.

Le bilan de la campagne a permis de constater un succès de cette campagne :

- en termes de participation des salariés : 16,5% des salariés de la branche ont bénéficié de cette campagne dentaire ;
- en termes d'utilisation des améliorations de garanties temporaires : une augmentation de 125% des prestations dentaires (soit 151K€ de prestations supplémentaires) versées par le régime Choc'Alliance entre 2013 et 2014. Avec cette campagne, le taux de couverture sur le poste dentaire est passé de 73,4% en 2013 à 87,5% en 2014.

3- Compte de résultat Santé 2014 (période : juin 2015)

L'année 2014 présente un résultat négatif (S/P = 109%) du fait de l'effet conjugué des améliorations de garanties instituées en 2014 notamment en optique et de la campagne dentaire (incluant également des améliorations de garanties temporaires sur les implants et les prothèses). Hors effet opération de prévention, le S/P théorique 2014 serait de 98%.

4- Compte de résultat Santé 1^{er} semestre 2015 (période septembre 2015)

Les résultats sur le 1^{er} semestre 2015 sont déficitaires avec un ratio S/P estimé à 112%. Les résultats annuels projetés à partir de ces éléments donnent un ratio S/P estimé à 110%.

Pour la première fois, nous observons un déficit de la consommation médicale sur le périmètre des actifs malgré la fin de la campagne de prévention dentaire.

Ce déséquilibre s'explique par une augmentation « généralisée » de la consommation médicale sur l'ensemble des postes de consommation médicale à forte fréquence comme l'hospitalisation, les consultations et visites, les soins courants et la pharmacie. Ces éléments seront à confirmer sur l'année 2015 complète.

RAPPORT DE GESTION 2015

5- Projection des résultats techniques et de l'évolution des réserves sur 5 ans (période septembre 2015)

Compte tenu des résultats déficitaires observés à la fois sur le périmètre des actifs et des retraités sur l'année 2014 et sur le 1er semestre 2015, Adding a réalisé une projection des comptes de résultats sur 5 ans afin que la Commission paritaire puisse mesurer les impacts du maintien de telles tendances déficitaires sur les réserves constituées (823 K€ à fin 2014).

Au vu du déficit constaté en Santé sur le périmètre des actifs d'une part (si celui-ci se confirme sur l'année 2015) et d'autre part du déficit déjà constaté sur la population Loi Evin, sans évolution des cotisations, les réserves Choc'Alliance seraient entièrement apurées en 2018.

Une mise à jour de cette projection avec les résultats annuels 2015 permettra de confirmer ou non ces tendances.

6- Suppression de la clause d'ancienneté de 6 mois pour l'affiliation des salariés (période septembre 2015)

L'article 1er de la Loi du 14 juin 2013 instaure l'obligation pour les entreprises de mettre en place à compter du 1er janvier 2016 une couverture « frais de santé » pour l'ensemble de leurs salariés du secteur privé.

La définition de clause d'ancienneté étant contraire à ce principe de généralisation de la couverture santé, les partenaires sociaux ont supprimé cette clause par le bais de l'avenant n°9 à l'avenant n°15 de la Convention collective, afin d'éviter de faire courir un risque prudhommal sur ce point aux entreprises de la Branche. Une communication a été envoyée aux entreprises pour les informer de ce point avec un rappel sur les garanties du dispositif.

7- Consommation du Fonds d'action sociale

2 dossiers ont été soumis en 2015 à la commission paritaire. Les sommes allouées ont été de 1200 euros et de 1000 euros.

ETAT DE SYNTHESE DE L'EVOLUTION DU REGIME DE SANTE

	déc 2009	déc 2010	déc 2011	déc 2012	déc 2013	déc 2014
Nbre Etablissement	506	797	852	904	985	1030
<i>Variation annuelle</i>		58%	7%	6%	9%	5%
Nbre de salariés	1 997	3 268	3 552	3 792	4 060	4 253
<i>Variation annuelle</i>		64%	9%	7%	7%	5%
Cotisations nettes		344 101 €	1 136 078 €	1 267 728 €	1 160 361 €	1 408 211 €
<i>Variation annuelle</i>			230%	12%	- 8%	21%
Prestations nettes		127 765 €	729 387 €	948 651 €	1 038 232 €	1 536 619 €
<i>Variation annuelle</i>			471%	30%	9%	48%
S / P		37,13%	64,20%	74,83%	110 %	109 %
<i>Variation annuelle</i>			73%	17%	49%	- 1 %

Prévoyance

1- Améliorations des garanties (période juin-septembre 2015)

Au vu de la présentation en juin 2015 des comptes 2014 qui ont fait apparaître une nouvelle fois un excédent, avec un rapport Sinistres sur Primes s'établissant à 54 %, les membres de la commission paritaire ont souhaité améliorer les garanties Arrêt de travail et Rente Education de la manière suivante :

Amélioration des garanties Arrêt de travail

- passage au taux de 65% (contre 55% auparavant) du salaire pour les arrêts maladie, y compris la reprise des arrêts en cours de versement de prestations.
- le maintien du taux contractuel de 0.13%

Amélioration de la rente Education

- le passage au taux de 25% (contre 20% auparavant) du salaire avec une rente plancher de 9600 € par an y compris les sinistres en cours.
- le maintien du taux contractuel de 0.08%

Ces améliorations de garantie ratifiées dans le cadre de l'avenant n° 2 de l'avenant n°18 s'appliquent au 1^{er} janvier 2016.

2- Protocoles sur le suivi des résultats (protocole AG2R et protocole OCIRP).

Les protocoles ont été validés par l'actuaire sur le plan comptable et technique. Il reste à trouver un accord en cas de résiliation du contrat avec l'assureur actuel, compte tenu du fait que la notion de désignation n'a plus de base juridique.

ETAT DE SYNTHESE DE L'EVOLUTION DU REGIME DE PREVOYANCE

	2012	2013	2014
Cotisations acquises	547 256 €	710 345 €	799 961 €
Prestations réglées	211 051 €	241 125 €	307 590 €
PSAP+PSI+PM au 31/12	146 508 €	338 161 €	326 898 €
Résultat	296 575 €	211 019 €	432 184 €
En % des cotisations	54%	30%	54%
Total réserves	952 582 €	1 158 852 €	1 559 371 €
En % des cotisations	174%	163%	195%

Indemnité de Départ en Retraite

Le fonds de mutualisation patronale de l'Indemnité de Départ en Retraite est structurellement excédentaire. Ses réserves s'élevaient à 4,6 M€ au 31 décembre 2014.

Sur proposition patronale, les partenaires sociaux (à l'exception de la CGT et de la CFTD-Services) ont signé l'avenant n°2 de l'avenant n°19 réduisant le taux d'appel de cotisation à 0,08% à compter du 1^{er} janvier 2016.

ETAT DE SYNTHESE DE L'EVOLUTION DU FONDS IDR

	2012	2013	2014
Fonds collectif au 01/01	3 440 929 €	3 819 898 €	4 350 488 €
Cotisations	427 514 €	587 491 €	375 192 €
Produits financiers	108 325 €	129 504 €	151 546 €
Prestations	114 119 €	127 656 €	154 141 €
Frais de gestion	42 751 €	58 749 €	37 519 €
Fonds Collectif au 31/12	3 819 898 €	4 350 488 €	4 685 566 €
En % des cotisations	894%	741%	1249%

RAPPROCHEMENT DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Au cours du premier semestre 2015, les 3 confédérations patronales (Chocolatiers, Pâtisseries et Glaciers) ont émis le souhait d'engager un travail de rapprochement de leur champ conventionnel (IDCC 1286 & IDCC 1267). Cette proposition a reçu un accueil favorable de la part des organisations syndicales représentatives de salariés siégeant respectivement au sein des deux commissions paritaires.

Un groupe de travail interbranche réunissant des représentants des 2 commissions paritaires des chocolatiers et des Pâtisseries-Glaciers s'est alors constitué en vue d'aboutir à une fusion des conventions collectives.

Le cabinet Barthélémy a été choisi par chacune des commissions paritaires pour accompagner le groupe de travail.

La 1^{ère} réunion s'est tenue le 28 octobre 2015. Elle a permis de fixer une méthode et un rythme mensuel de rendez-vous.

Une mesure d'audience pour déterminer le poids de chacune des organisations syndicales de salariés reconnues au niveau national et au niveau interprofessionnel dans le futur périmètre a été demandée à la Direction générale du travail. Il en ressort la répartition suivante :

	Poids
CFDT	29.40 %
CFTC	24.84 %
CGT	21.57 %
CGT-FO	19.72 %
CFE-CGC	4,48%

III] PRESENTATION DES COMPTES 2015

PRODUITS

Les cotisations s'élèvent à 185 277,76 euros. Elles sont en légère augmentation de 0,2 % par rapport à l'année dernière.

DEPENSES

Les charges de fonctionnement (hors quote-part syndical du paritarisme et participation des syndicats aux frais de promotion) s'élèvent à 29 474 euros. Elles sont en augmentation de 6 116 euros en raison de la prise en charge d'un tiers des frais d'honoraire du cabinet Barthélémy mandaté pour accompagner la commission paritaire sur le travail de rapprochement de notre convention collective avec celle des Pâtisseries-Glacières.

Le solde du budget de fonctionnement a été réparti aux différentes organisations syndicales de salariés selon la règle du présentéisme lors des réunions de l'année 2014.

Date de réunion	CFTC-CSFV	FNAF-CGT	CFDT Services	FGTA-FO	CFE-CGC
mer 15 janv 14	1	1	1	1	1
lun 15 sept 14	1		1	1	1
jeu 02 oct 14	1	1	1	1	1
jeu 27 nov 14	1			1	1
TOTAL	4	2	3	4	4
%	23,53%	11,76%	17,65%	23,53%	23,53%

le Président
Yann Bertrand

